

Services de garderie

Rapport statistique annuel

2016-2017

Éducation et Développement de la petite enfance

Exercice clos le 31 mars 2017

Table des matières

SERVICES À LA PETITE ENFANCE	3
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Installations et espaces réglementés	4
Type d'installation	5
Ouverture et fermeture d'installations	6
À but lucratif et sans but lucratif	7
Espaces dans les services de garderie par catégorie d'âge	8
Espaces dans les services de garderie par district scolaire	9
Espaces dans les services de garderie par catégorie d'âge et par district scolaire ..	10
Langue utilisée selon les installations	11
Cout moyen estimatif des services de garderie	12
Cout moyen estimatif des services de garderie par secteur	13
Cout moyen estimatif des services de garderie par district scolaire	14
SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	
Profil de la formation reconnue	15
Profil du personnel – Situation relative à la formation	16
Profil du personnel – Situation relative à la formation par secteur	17
Rémunération du personnel avec formation	18
Rémunération du personnel sans formation	19
Profil des membres du personnel formés	20
Profil des membres du personnel non formés	21
Taux de roulement du personnel	22
PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE	
Tarifs journaliers maximaux	23
Degré d'utilisation	23
INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE	
Nombre d'installations de garderie par région et par plaintes déposées	24
Nombre de plaintes déposées par district scolaire pour les garderies agréées et non agréées de garderie par région	25
DÉFINITIONS	26

SERVICES À LA PETITE ENFANCE

La Direction des services à la petite enfance assume les fonctions d'élaboration, de conception et de surveillance de tous les programmes et services du ministère destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de statistiques des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 2016-2017. Les renseignements qui figurent dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie de la province du Nouveau-Brunswick.

Ce rapport dresse le profil des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour 2016-2017 et, dans certains cas, présente les données d'exercices financiers précédents afin de permettre au lecteur de suivre les tendances. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les installations de garderie ainsi que les familles et les enfants qui se prévalent de ces services au Nouveau-Brunswick. Le rapport présente également un tableau général des investissements faits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans les services de garderie au cours de la période visée.

Le Programme des services de garderie a pour mission de représenter l'intérêt public sur les questions liées à la sécurité et au développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui sont dans une situation de garde non parentale; principalement lorsque leurs parents travaillent, étudient ou suivent une formation. Les services de garderie sont réglementés en vertu de la Partie II de la *Loi sur les services à la famille*, *Règlement 83-85*, et les Normes visant les responsables d'installations de garderie.

Installations et espaces réglementés

Au 31 mars 2017

829 installations

27 690 espaces

Secteur francophone

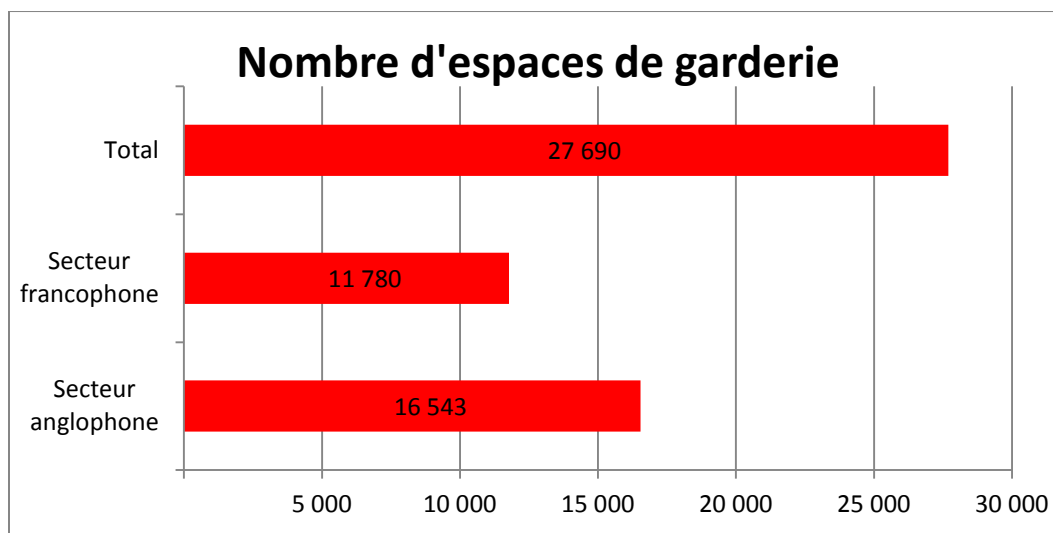
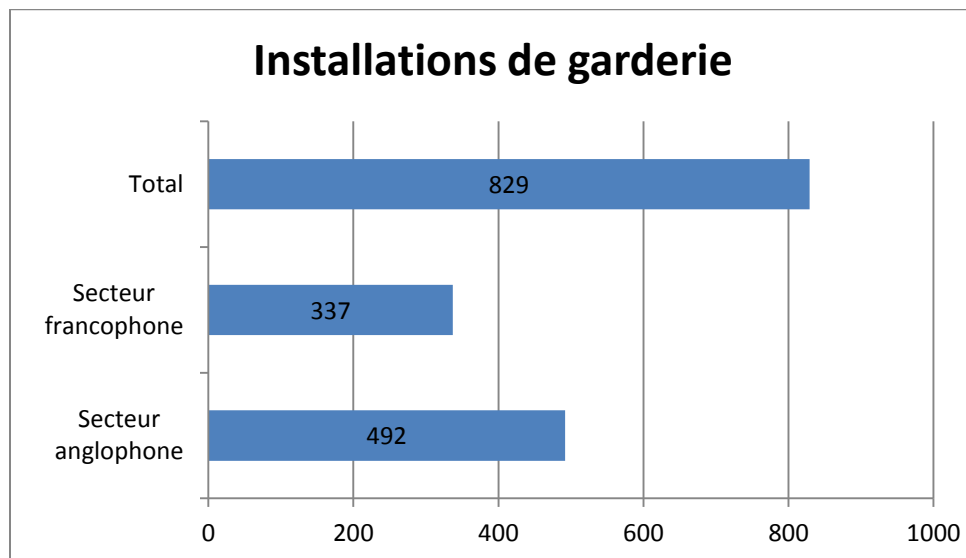
337 installations

11 147 espaces

Secteur anglophone

492 installations

16 543 espaces



Type d'installation

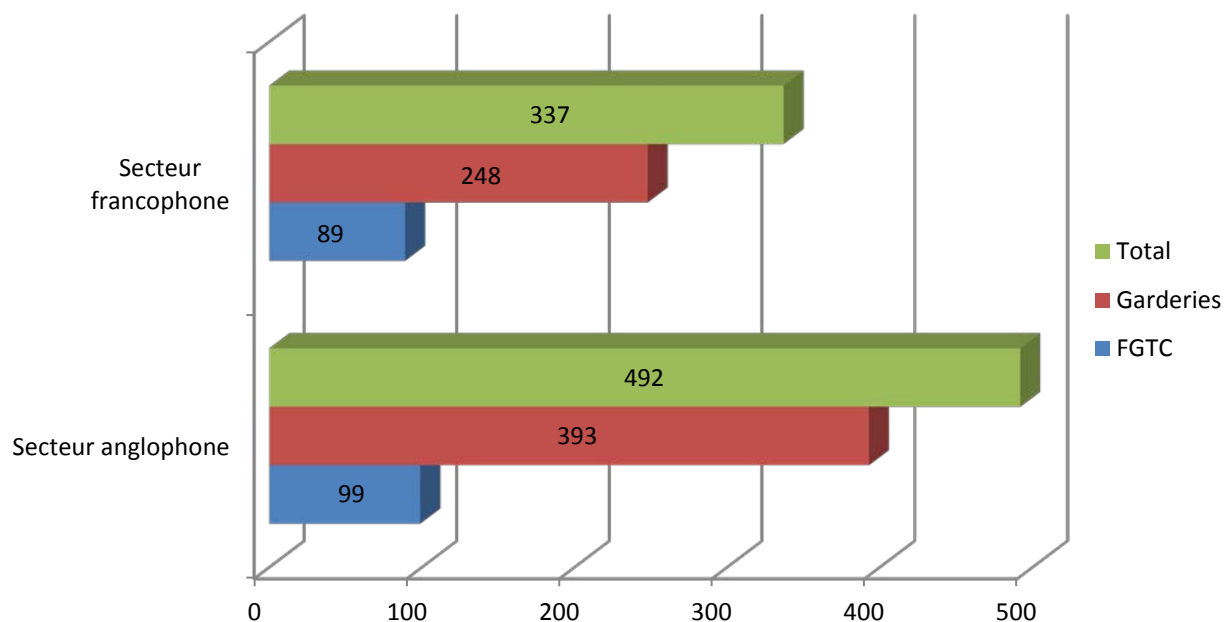
Au 31 mars 2017

188 foyers-garderies de type communautaire

641 garderies

Secteur francophone
89 foyers-garderies de type communautaire
248 garderies

Secteur anglophone
99 foyers-garderies de type communautaire
393 garderies



Ouverture et fermeture d'installations

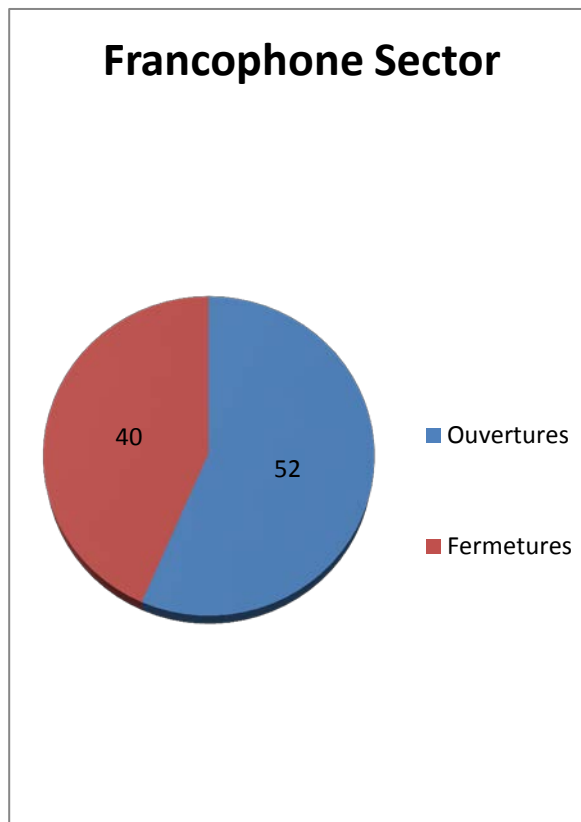
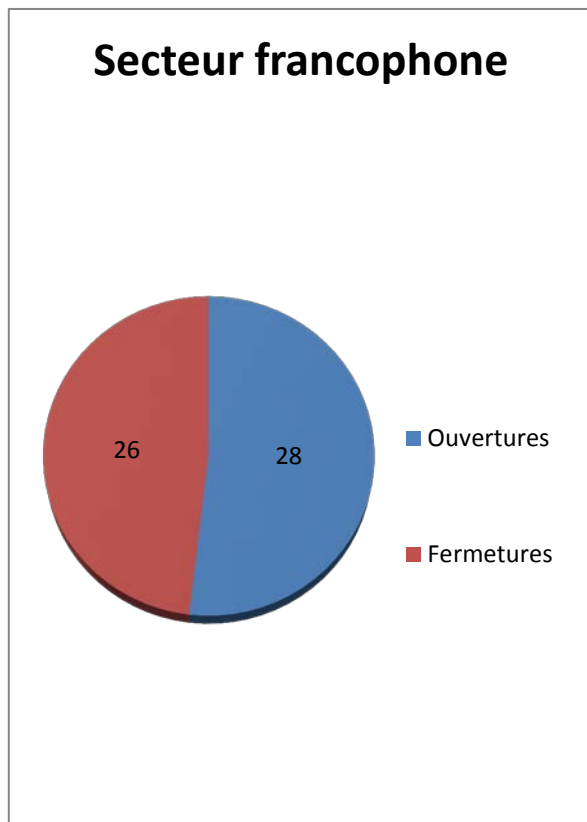
Au 31 mars 2017

80 ouvertures d'installations

66 fermetures d'installations

Secteur francophone
28 ouvertures d'installations
26 fermetures d'installations

Secteur anglophone
52 ouvertures d'installations
40 fermetures d'installations



Structure

Au 31 mars 2017

219 installations sans but lucratif

610 installations à but lucratif

Secteur francophone

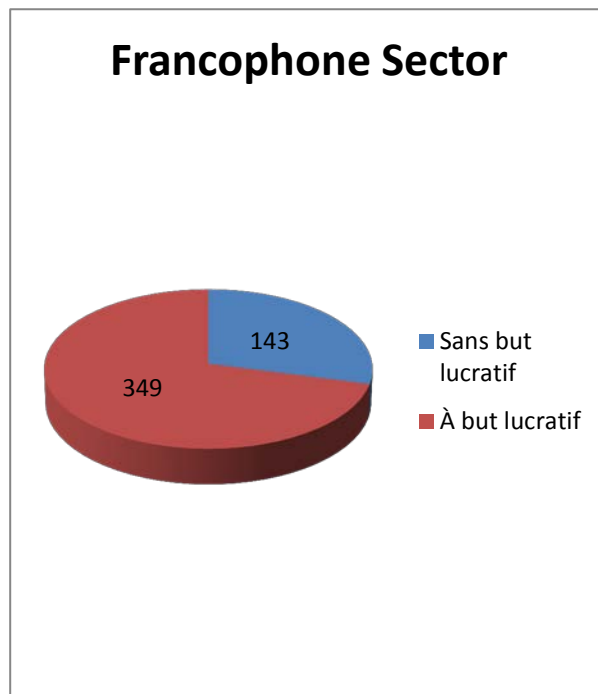
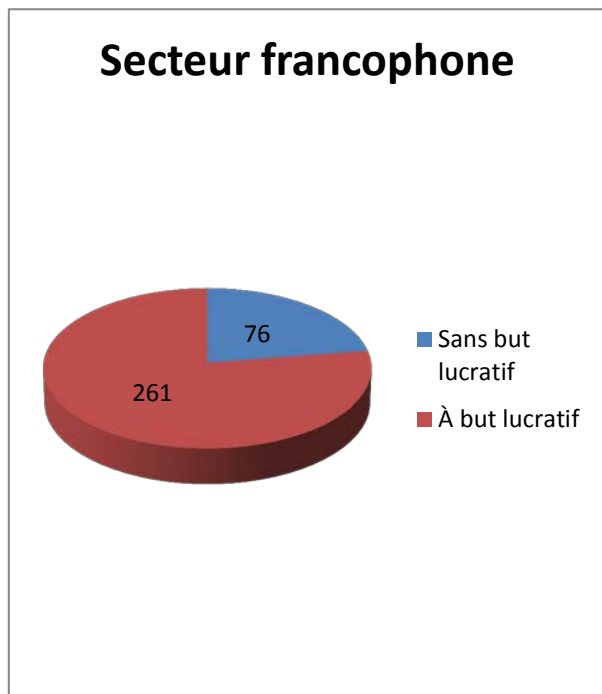
76 installations sans but lucratif

261 installations à but lucratif

Secteur anglophone

143 installations sans but lucratif

349 installations à but lucratif



Espaces dans les services de garderie par catégorie d'âge

Nombre total estimatif d'espaces disponibles par catégorie d'âge
(Inclut les foyers-garderies de type communautaire)

Au 31 mars 2017

27 690 espaces au total

2 184 espaces pour nourrissons

10 975 espaces pour enfants d'âge préscolaire

14 531 espaces pour enfants d'âge scolaire

Secteur francophone

11 147 espaces au total

850 espaces pour nourrissons

4 205 espaces pour enfants d'âge préscolaire

6 092 espaces pour enfants d'âge scolaire

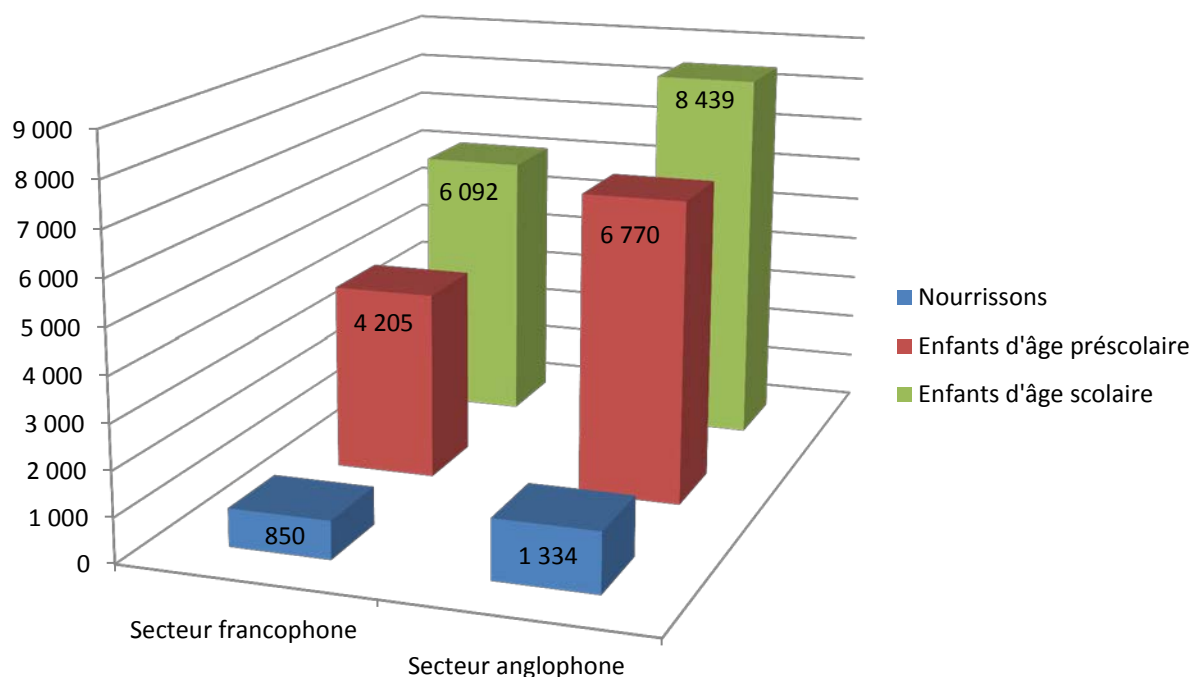
Secteur anglophone

16 543 espaces au total

1 334 espaces pour nourrissons

6 770 espaces pour enfants d'âge préscolaire

8 439 espaces pour enfants d'âge scolaire

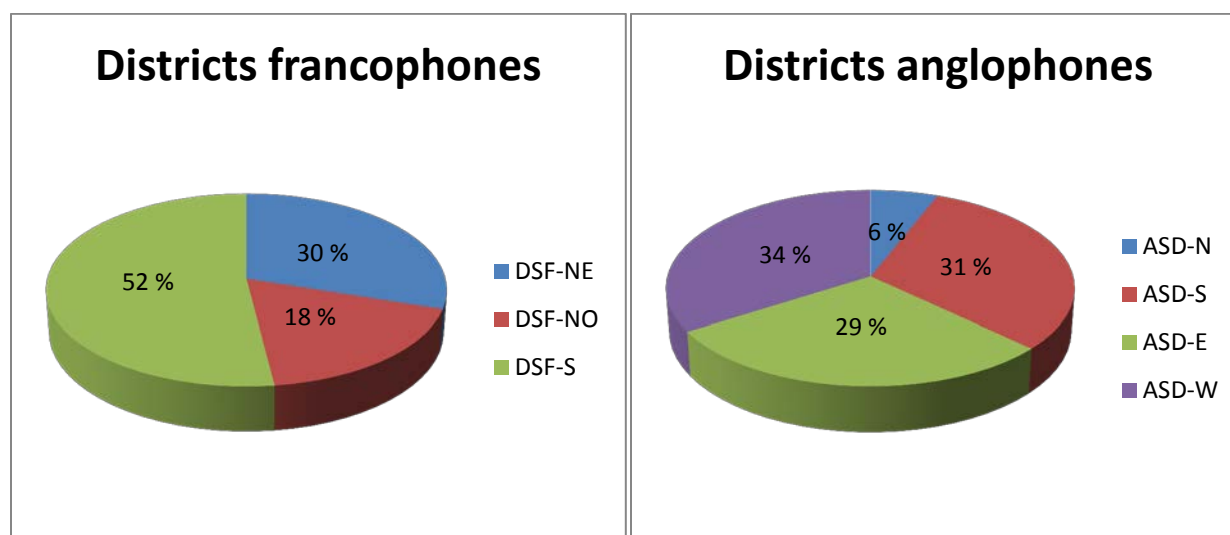


Espaces dans les services de garderie par district scolaire

Nombre total estimatif d'espaces disponibles par district scolaire
(Inclut les foyers-garderies de type communautaire)

Au 31 mars 2017

3 297	District scolaire francophone Nord-Est (DSF-NE)
2 019	District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO)
5 831	District scolaire francophone Sud (DSF-S)
1 074	Anglophone School District North (ASD-N)
5 184	Anglophone School District South (ASD-S)
4 723	Anglophone School District East (ASD-E)
5 562	Anglophone School District West (ASD-W)
27 690	Total de nombre d'espaces

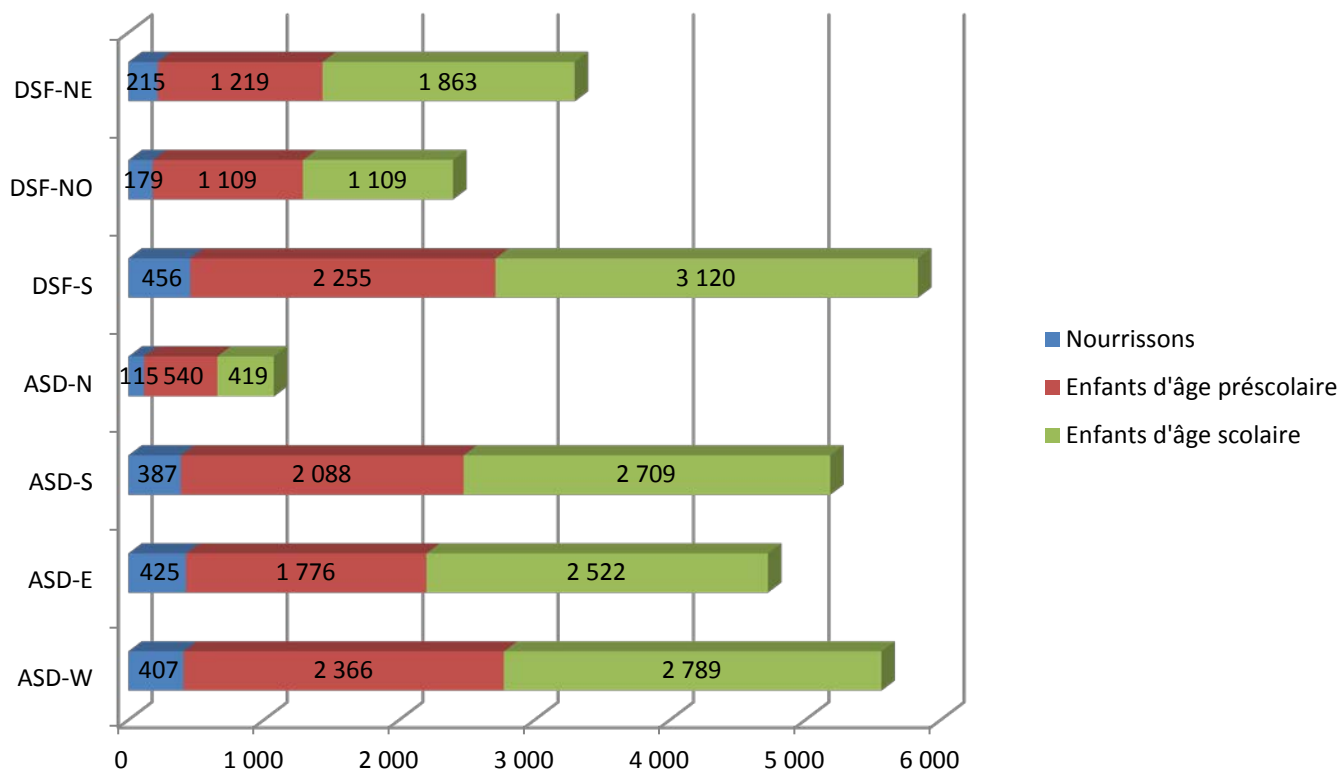


** 2012-2013 est la première année au cours de laquelle des renseignements sur les garderies furent disponibles par districts scolaires.

Espaces dans les services de garderie par catégorie d'âge et par district scolaire

Nombre total estimatif d'espaces disponibles par catégorie d'âge
(Inclut les foyers garderies de type communautaire)

Au 31 mars 2017	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	TOTAL
Nourrissons	215	179	456	115	387	425	407	2 184
Enfants d'âge préscolaire	1 219	731	2 255	540	2 088	1 776	2 366	10 975
Enfants d'âge scolaire	1 863	1 109	3 120	419	2 709	2 522	2 789	14 531
Nombre total d'espaces	3 297	2 019	5 831	1 074	5 184	4 723	5 562	27 690



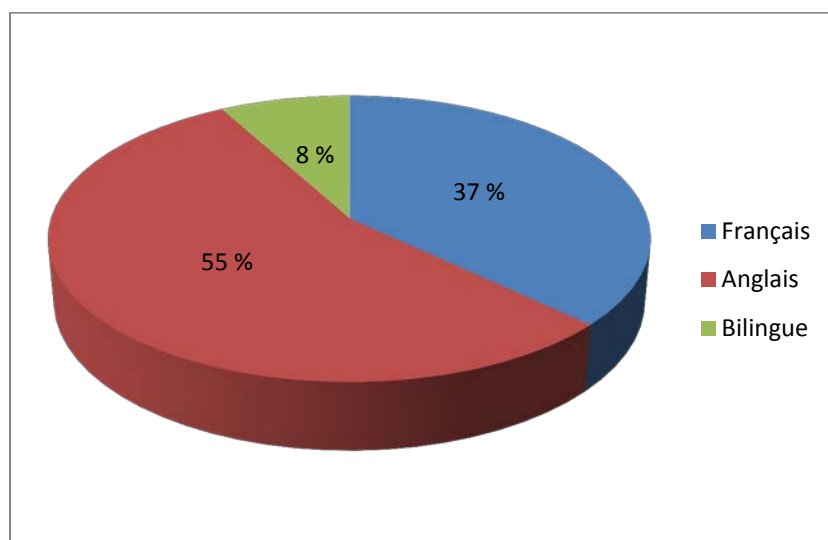
Langue utilisé par les installations

Toutes les installations

37 % français

55 % anglais

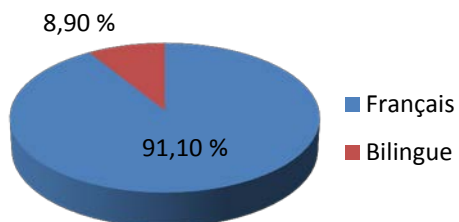
8 % bilingue



Secteur francophone

91,10 % français

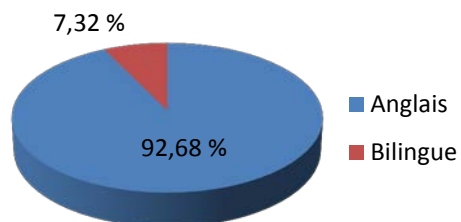
8,90 % bilingue



Secteur anglophone

92,68 % anglais

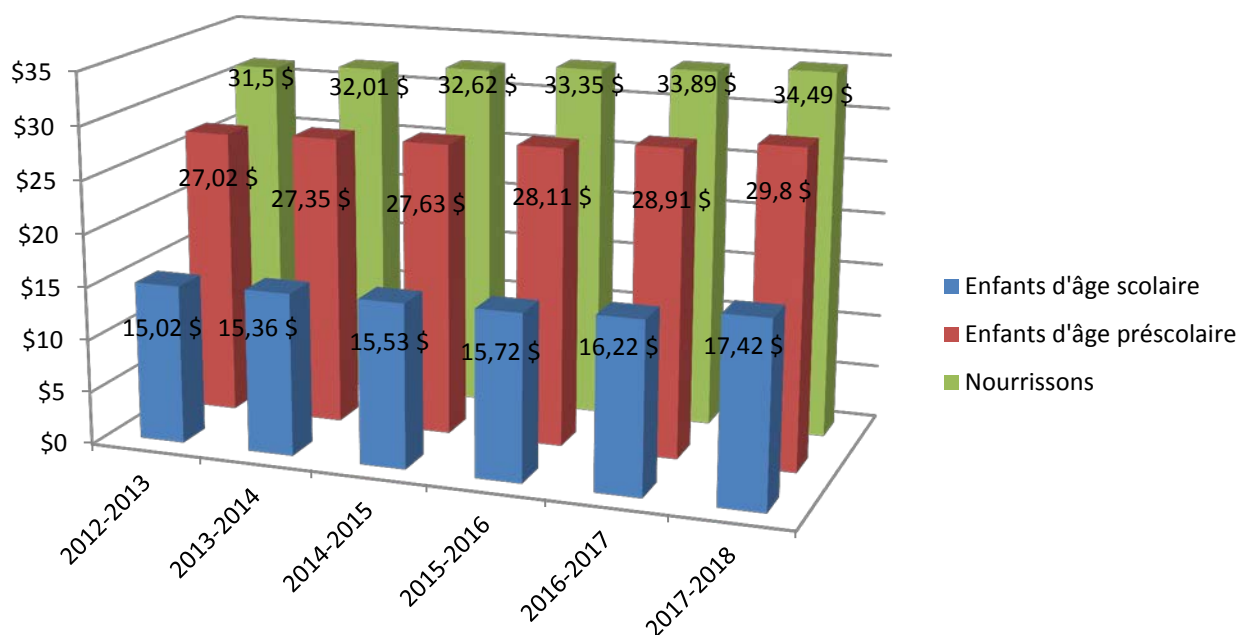
7,32 % bilingue



Cout moyen estimatif des services de garderie (Formulaire d'application du SFAQ)

Cout journalier estimatif des services de garderie à temps plein

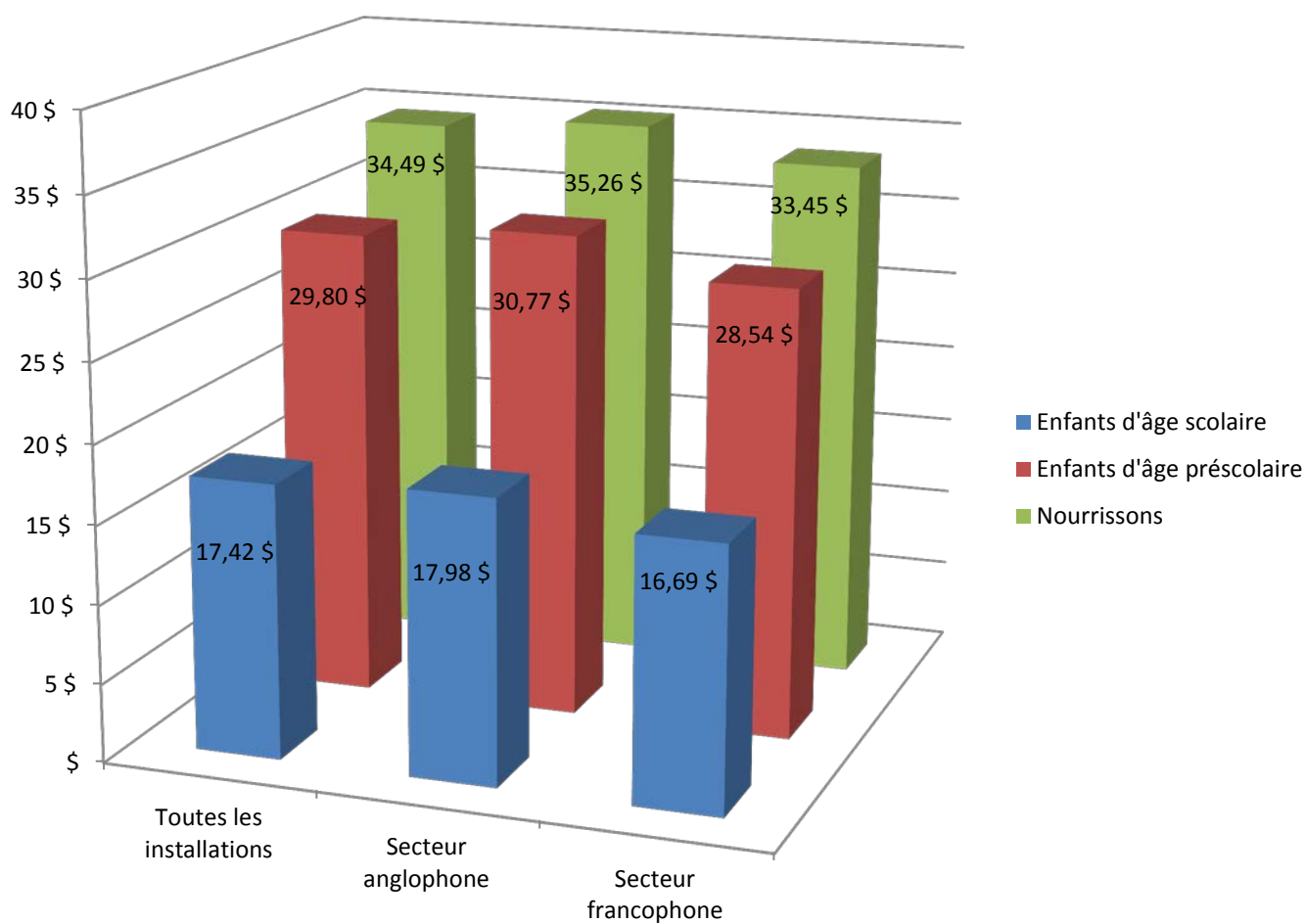
	Mars 2012 2012 - 2013 Application SFAQ	Mars 2013 2013 - 2014 Application SFAQ	Mars 2014 2014 - 2015 Application SFAQ	Mars 2015 2015 - 2016 Application SFAQ	Mars 2016 2016 - 2017 Application SFAQ	Mars 2017 2017 - 2018 Application SFAQ
Nourrissons	31,50 \$	32,01 \$	32,62 \$	33,35 \$	33,89 \$	34,49 \$
Enfants d'âge préscolaire	27,02 \$	27,35 \$	27,63 \$	28,11 \$	28,91 \$	29,80 \$
Enfants d'âge scolaire	15,02 \$	15,36 \$	15,53 \$	15,72 \$	16,22 \$	17,42 \$



Cout moyen estimatif des services de garderie (Formulaire d'application du SFAQ)

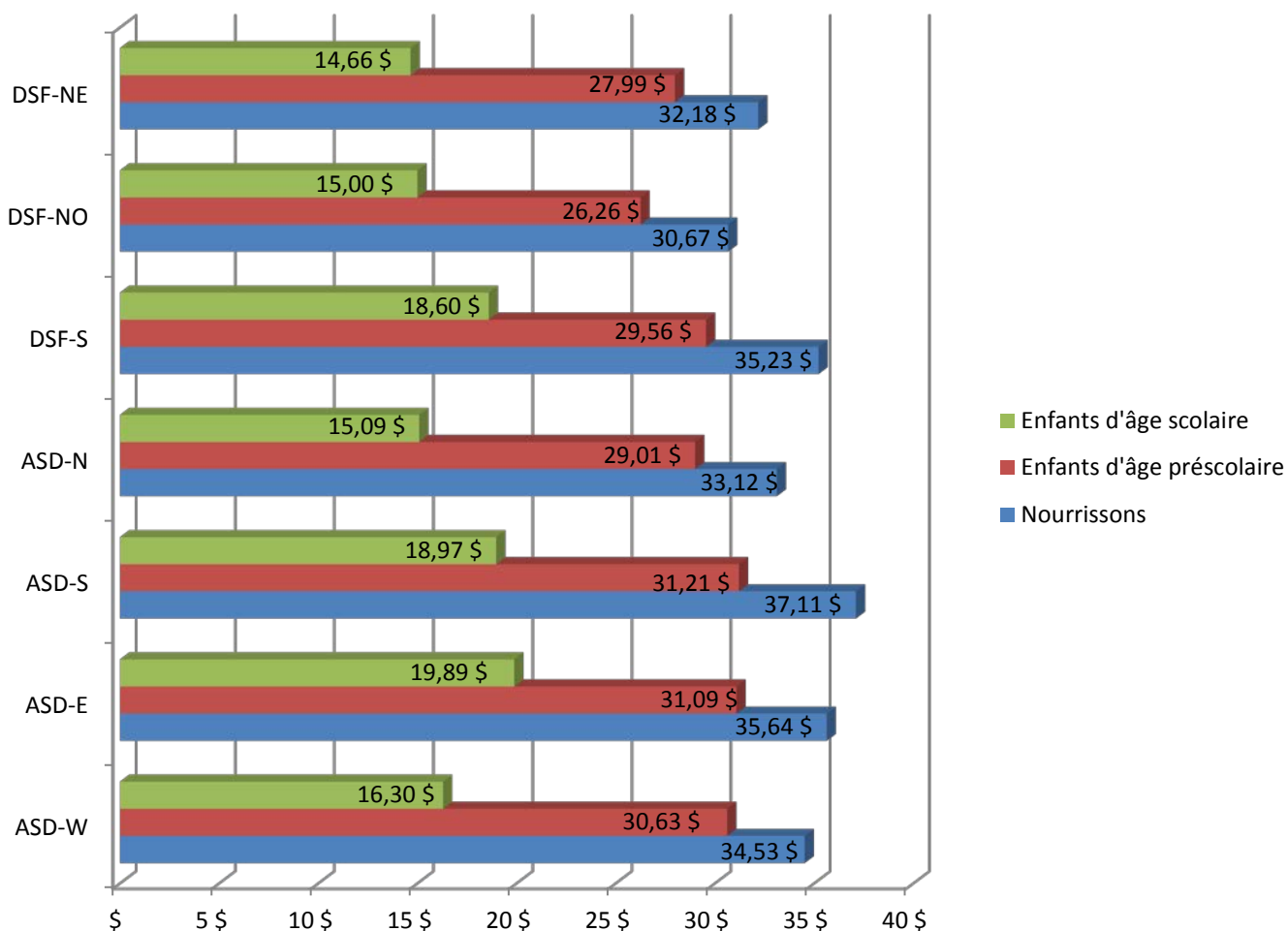
Cout journalier estimatif des services de garderie à temps plein

	Toutes les installations	Secteur francophone	Secteur anglophone
Nourrissons	34,49 \$	33,45 \$	35,26 \$
Enfants d'âge préscolaire	29,80 \$	28,54 \$	30,77 \$
Enfants d'âge scolaire	17,42 \$	16,69 \$	17,98 \$



Cout moyen estimatif des services de garderie par district scolaire

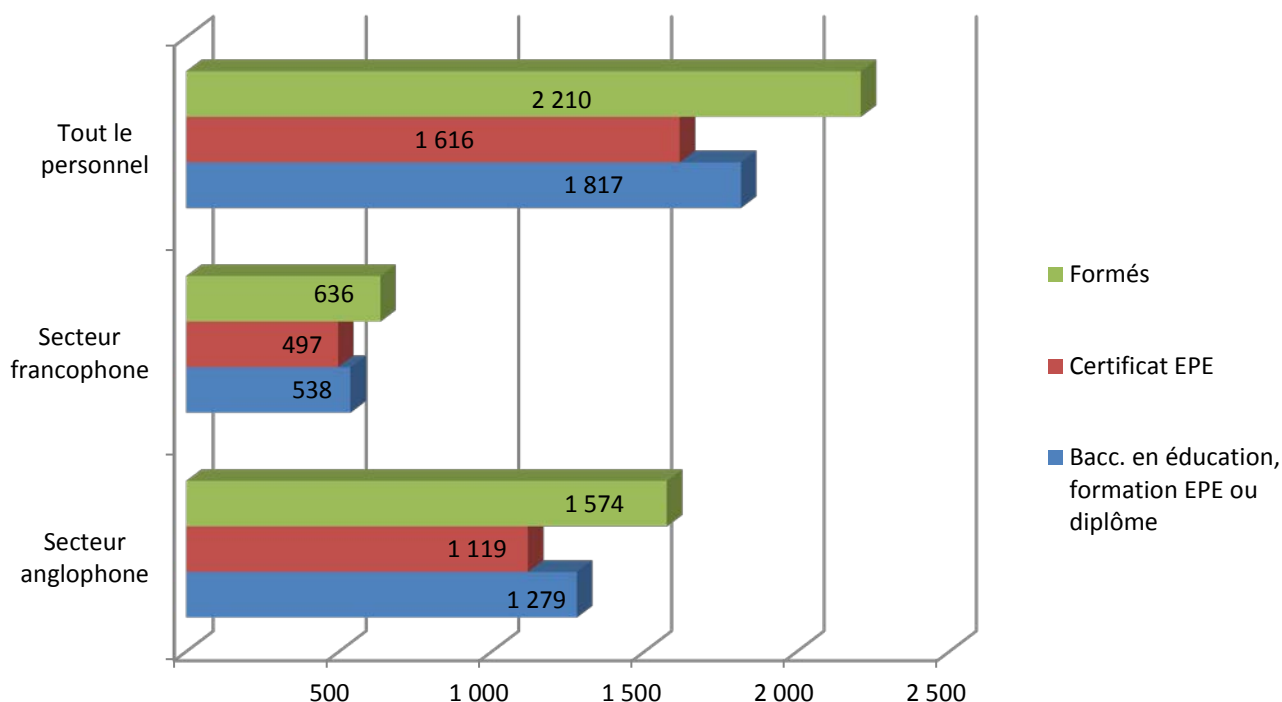
District scolaire	Nourrissons	Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge scolaire
DSF-NE	32,18 \$	27,99 \$	14,66 \$
DSF-NO	30,67 \$	26,26 \$	15,00 \$
DSF-S	35,23 \$	29,56 \$	18,60 \$
ASD-N	33,12 \$	29,01 \$	15,09 \$
ASD-S	37,11 \$	31,21 \$	18,97 \$
ASD-E	35,64 \$	31,09 \$	19,89 \$
ASD-W	34,53 \$	30,63 \$	16,30 \$



Profil de la formation reconnue en éducation de la petite enfance (EPE)

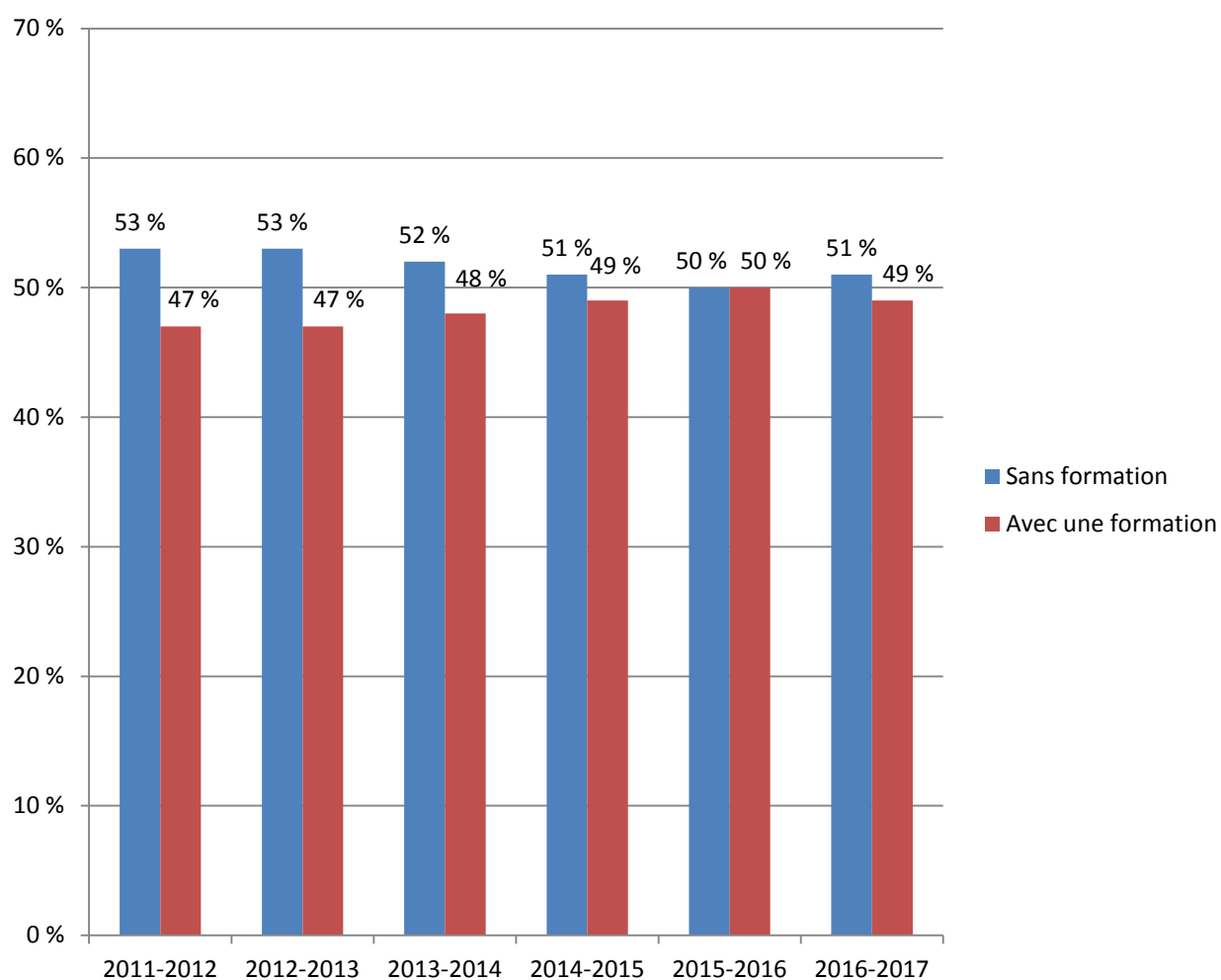
- Des **4 519** éducateurs qui travaillaient dans un service de garderie en 2016-2017 :
 - Environ **2 210 (49 %)** éducateurs bénéficiaient de la majoration salariale de 5,00 \$ l'heure pour la « formation reconnue » (leur formation inclut le certificat reconnu en éducation de la petite enfance et les diplômes universitaires dans n'importe quelle discipline).
 - Environ **1 817 (40 %)** éducateurs étaient titulaires d'un baccalauréat en éducation, d'une formation reconnue en éducation de la petite enfance ou d'un diplôme universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant.
 - Sur ces **1 817** éducateurs, environ **1 616 (36 %)** d'entre eux étaient titulaires d'un certificat reconnu en éducation de la petite enfance.
- Environ **2 309 (51 %)** éducateurs n'ont aucune formation et reçoivent une majoration salariale de 3,15 \$ ou 2,75 \$ l'heure.

	Tout le personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Baccalauréat en éducation, formation reconnue en EPE ou diplôme universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant	1 817	538	1 279
Certificat reconnu en EPE	1 616	497	1 119
Éducateur ayant suivi une « formation reconnue » qui reçoit une majoration salariale de 5,00 \$ l'heure	2 210	636	1 574



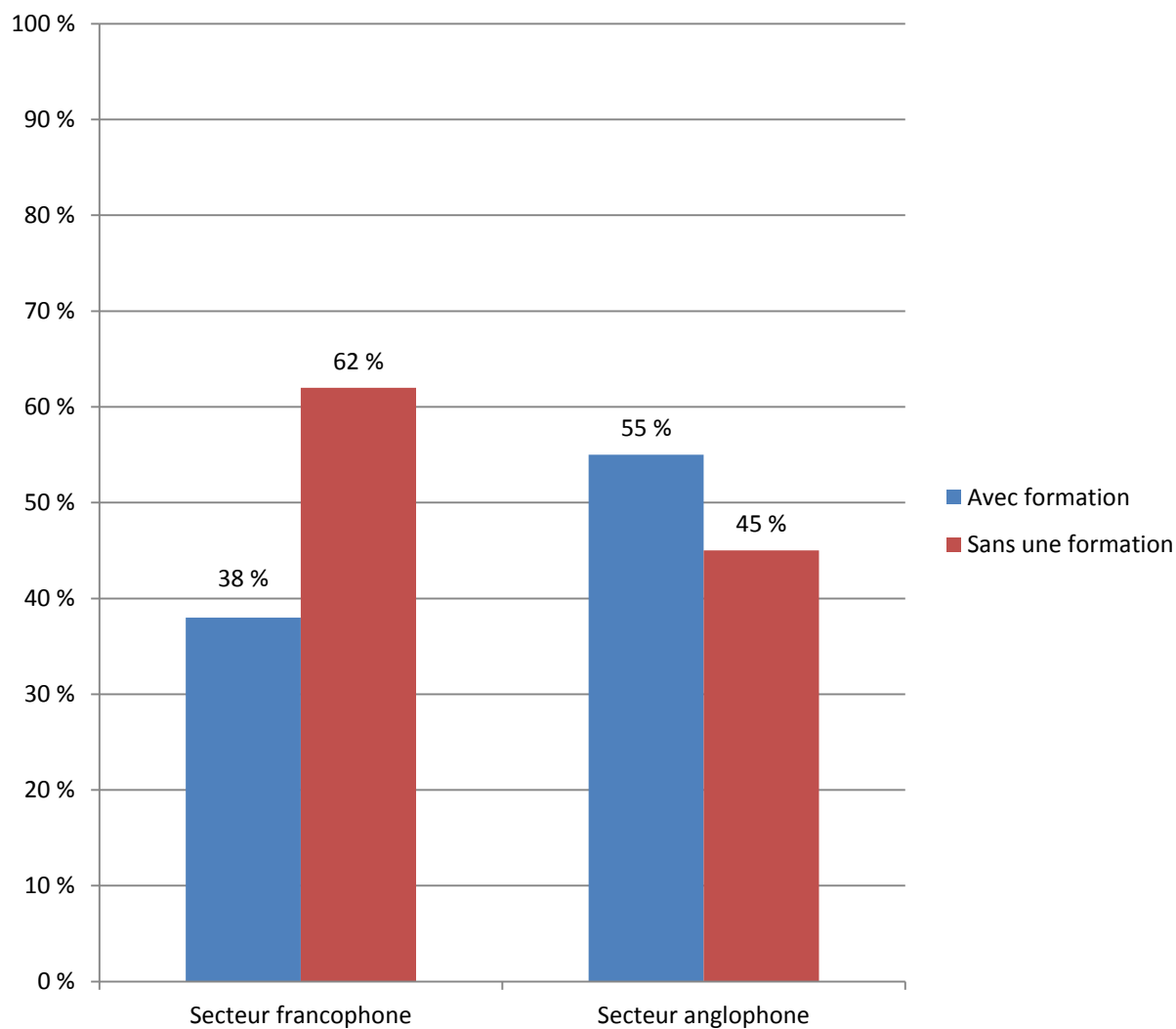
Profil du personnel – Situation relative à la formation

	2011 - 2012 Au 31 mars 2012	2012 - 2013 Au 31 mars 2013	2013 - 2014 Au 31 mars 2014	2014 - 2015 Au 31 mars 2015	2015 - 2016 Au 31 mars 2016	2016 - 2017 Au 31 mars 2017
Nombre d'éducateurs	3 261	3 365	3 365	3 864	4 072	4 519
Avec une formation	1 547 (47 %)	1 585 (47 %)	1 735 (48 %)	1 895 (49 %)	2 046 (50 %)	2 210 (49 %)
Sans formation	1 714 (53 %)	1 780 (53 %)	1 876 (52 %)	1 969 (51 %)	2 026 (50 %)	2 309 (51 %)



Profil du personnel Situation relative à la formation par secteur

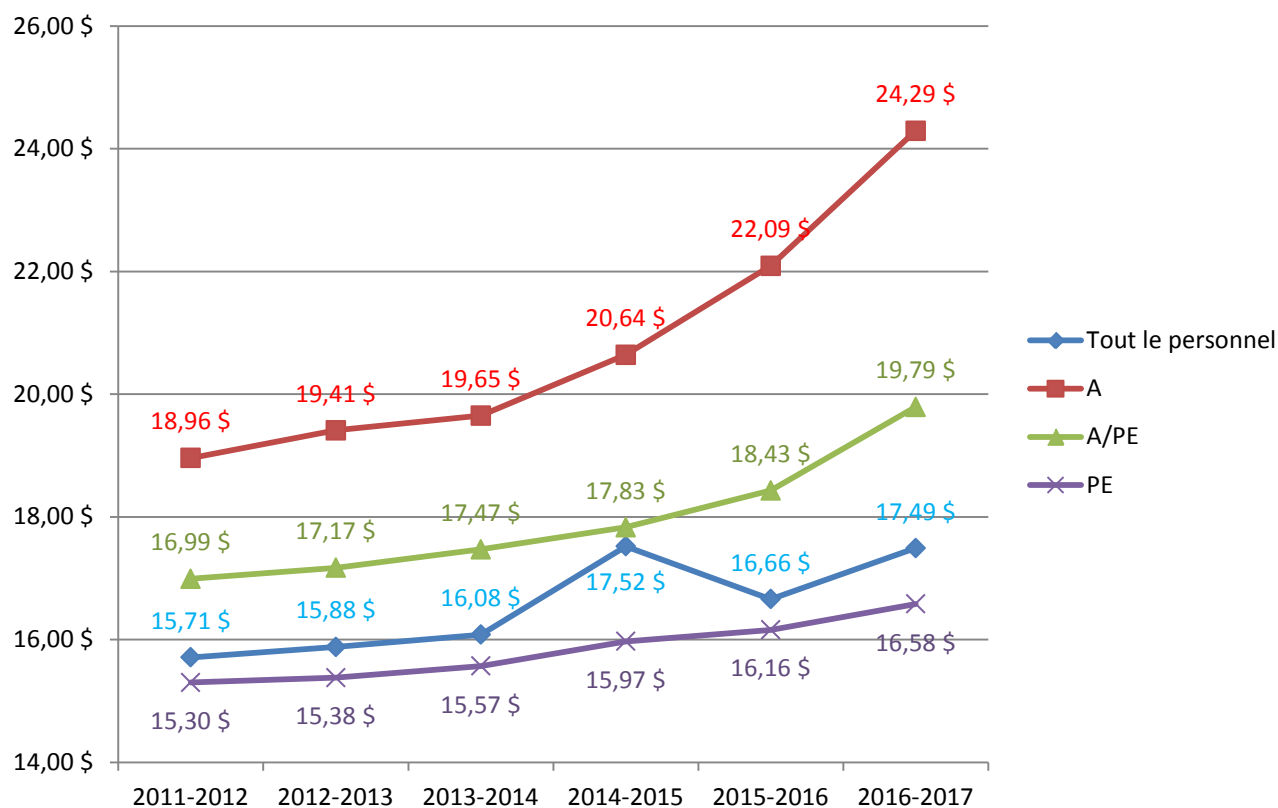
	Secteur francophone	Secteur anglophone
Nombre d'éducateurs	1 673	2 846
Avec une formation	636 (38 %)	1 574 (55 %)
Sans formation	1 037 (62 %)	1 272 (45 %)



Staff Wages

Salaire horaire moyen du personnel AVEC UNE FORMATION	2011 - 2012 Au 31 mars 2012	2012 - 2013 Au 31 mars 2013	2013 - 2014 Au 31 mars 2014	2014 - 2015 Au 31 mars 2015	2015 - 2016 Au 31 mars 2016	2016 - 2017 Au 31 mars 2017
Tout le personnel admissible	15,71 \$	15,88 \$	16,08 \$	17,52 \$	16,66 \$	17,49 \$
Administrateurs	18,96 \$	19,41 \$	19,65 \$	20,64 \$	22,09 \$	24,29 \$
Administrateurs / personnel d'encadrement	16,99 \$	17,17 \$	17,47 \$	17,83 \$	18,43 \$	19,79 \$
Personnel d'encadrement	15,30 \$	15,38 \$	15,57 \$	15,97 \$	16,16 \$	16,58 \$

Salaire horaire moyen du personnel **AVEC UNE FORMATION**



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a augmenté à 10 \$ l'heure.

** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,30 \$ l'heure.

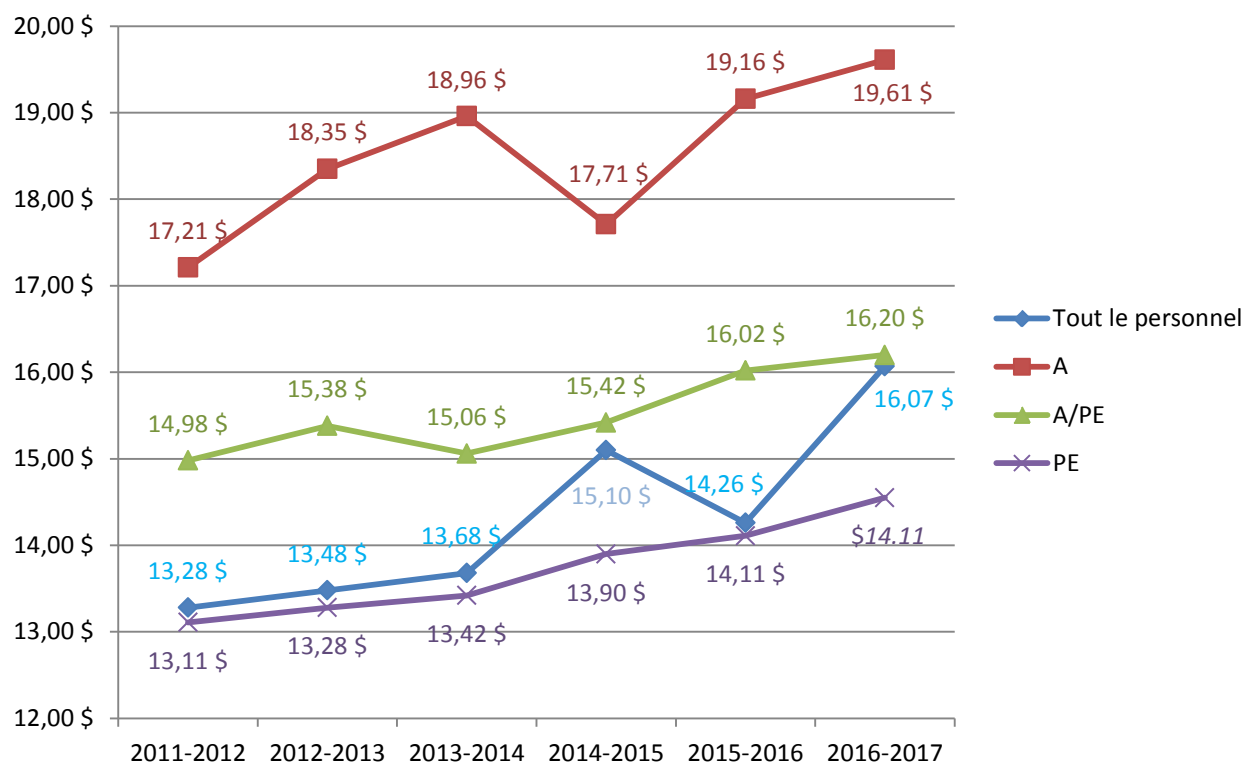
** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,65 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a augmenté à 11 \$ l'heure.

Rémunération du personnel

Salaire horaire moyen du personnel SANS FORMATION	2011 - 2012 Au 31 mars 2012	2012 - 2013 Au 31 mars 2013	2013 - 2014 Au 31 mars 2014	2014 - 2015 Au 31 mars 2015	2015 - 2016 Au 31 mars 2016	2016 - 2017 Au 31 mars 2017
Tout le personnel admissible	13,28 \$	13,48 \$	13,68 \$	15,10 \$	14,26 \$	16,07 \$
Administrateurs	17,21 \$	18,35 \$	18,96 \$	17,71 \$	19,16 \$	19,61 \$
Administrateurs / personnel d'encadrement	14,98 \$	15,38 \$	15,06 \$	15,42 \$	16,02 \$	16,20 \$
Personnel d'encadrement	13,11 \$	13,28 \$	13,42 \$	13,90 \$	14,11 \$	14,55 \$

Salaire horaire moyen **SANS FORMATION**



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a augmenté à 10 \$ l'heure.

** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,30 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,65 \$ l'heure.

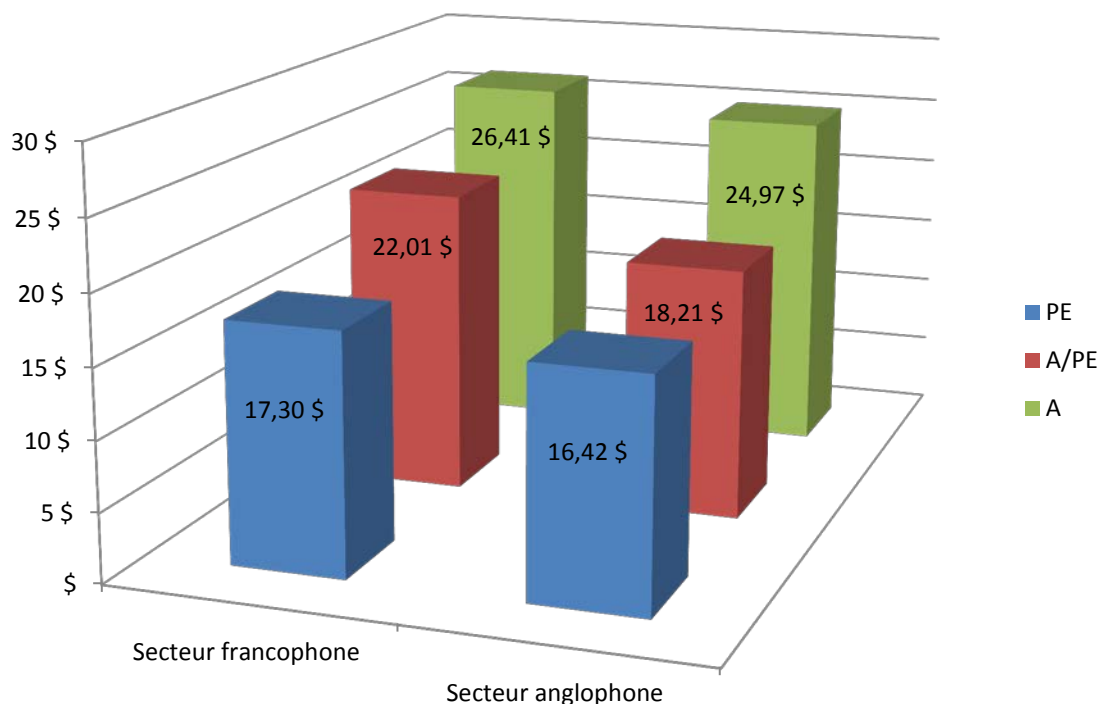
** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a augmenté à 11 \$ l'heure.

Profil des membres du personnel formé par secteur (2016 2017)

En 2015-2016 (au 31 mars 2016), environ **4 519** éducateurs travaillaient dans les installations de garderie agréées partout en province. Un éducateur peut être employé par plus d'une installation titulaire d'un permis (p, ex, préscolaire et après-classe) et pourrait donc représenter deux postes/éducateurs.

Les salaires horaires moyens incluent les augmentations salariales du SFAQ de 2,75 \$ ou 3,15 \$ l'heure pour les employés n'ayant pas de formation et de \$5.00 l'heure pour ceux qui ont suivi une formation.

Salaire horaire du personnel formé	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	19,71 \$	19,05 \$	17,12 \$
Administrateurs	25,45 \$	26,41 \$	24,97 \$
Administrateurs / membres du personnel d'encadrement	20,10 \$	22,01 \$	18,21 \$
Membres du personnel d'encadrement	16,61 \$	17,30 \$	16,42 \$



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a augmenté à 10 \$ l'heure.

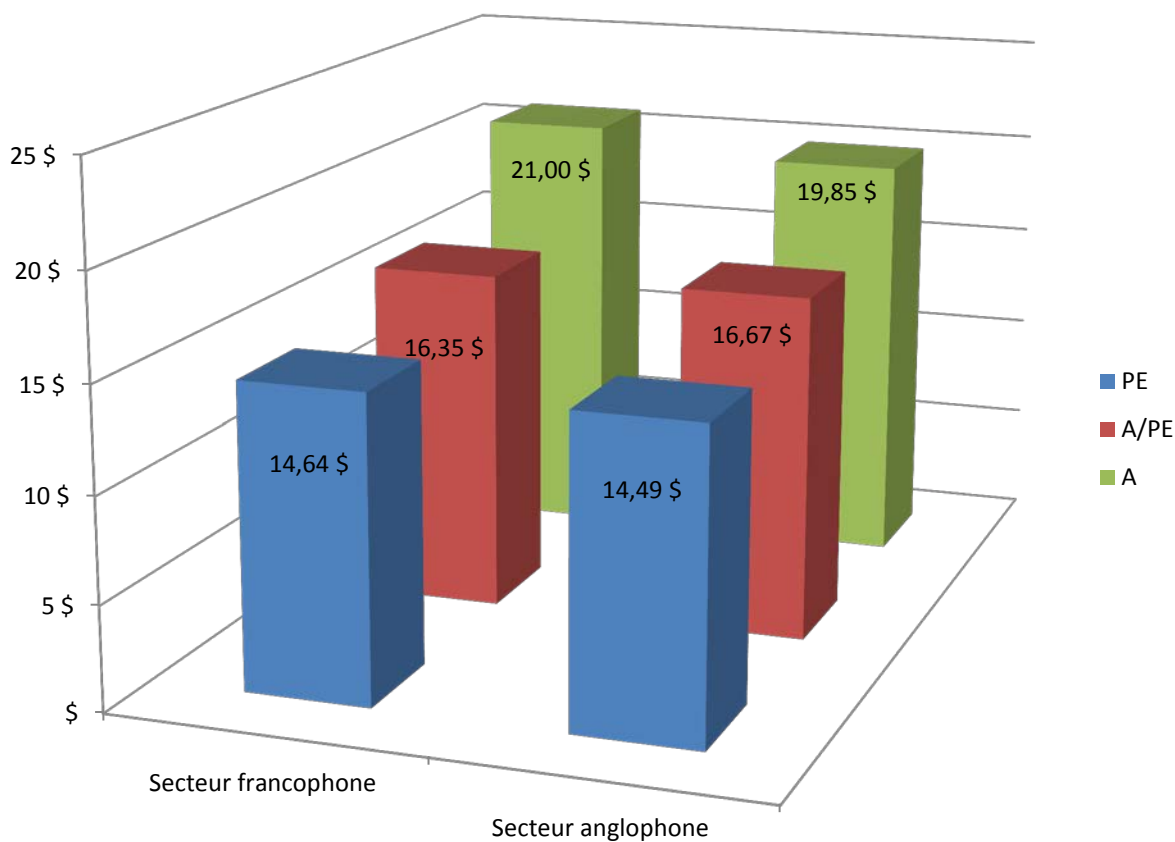
** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,30 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,65 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a augmenté à 11 \$ l'heure.

Untrained Staff Profile by Sector (2016-2017)

Salaire horaire du personnel non formé	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	16,20 \$	16,49 \$	16,24 \$
Administrateurs	19,75 \$	21,00 \$	19,85 \$
Administrateurs / membres du personnel d'encadrement	16,51 \$	16,35 \$	16,67 \$
Membres du personnel d'encadrement	14,56 \$	14,64 \$	14,49 \$



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a augmenté à 10 \$ l'heure.

** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,30 \$ l'heure.

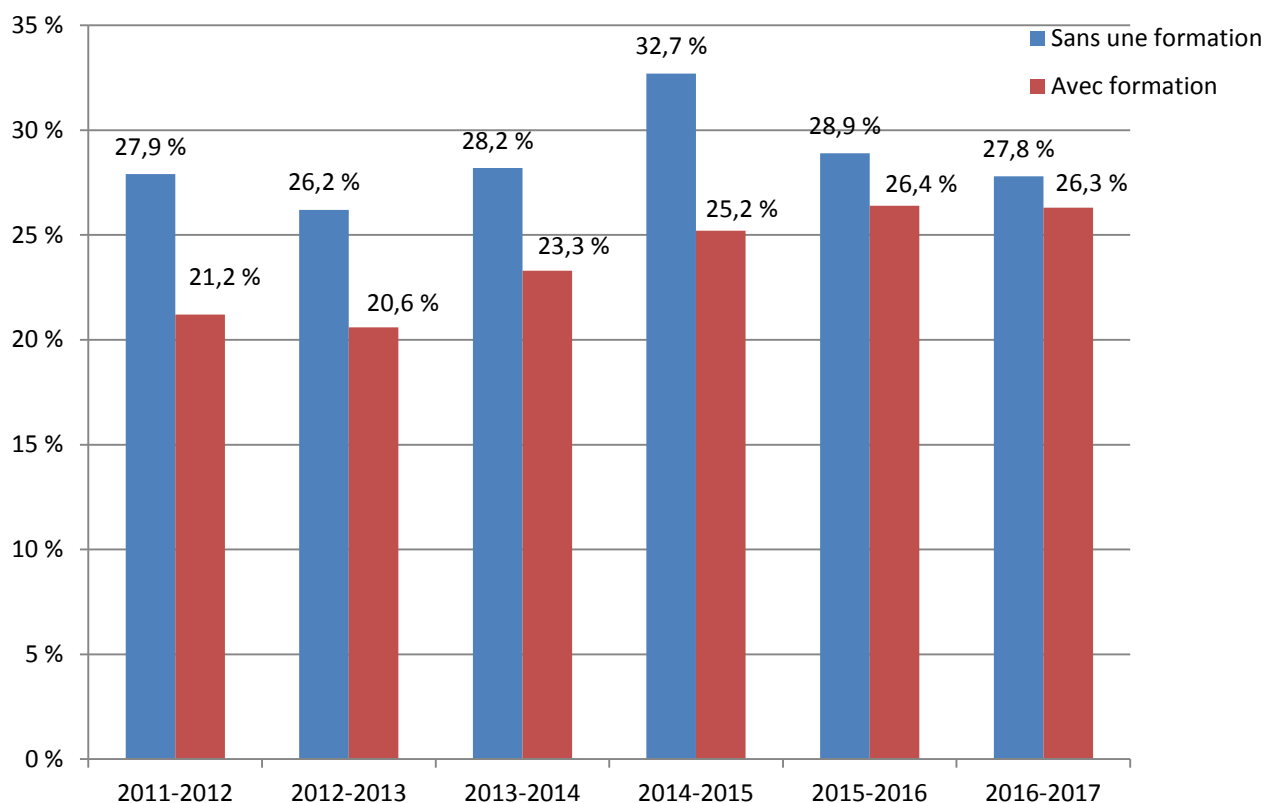
** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,65 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a augmenté à 11 \$ l'heure.

Taux de roulement du personnel 2012-2017

Année	Total du nombre de départ des employés	Pourcentage	Nombre de départs des employés formés	Pourcentage	Nombre de départs des employés non formés	Pourcentage
2011-2012	1 012	24,7 %	409	21,2 %	603	27,9 %
2012-2013	980	23,5 %	415	20,6 %	565	26,2 %
2013-2014	1 144	25,8 %	502	23,3 %	642	28,2 %
2014-2015	1 482	29,2 %	611	25,2 %	871	32,7 %
2015-2016	1 246	27,6 %	600	26,4 %	646	28,9 %
2016-2017	1 223	27,1 %	581	26,3 %	642	27,8 %

** Ensemble du personnel des secteurs francophone et anglophone excluant le personnel de relève.



PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE

Le programme d'assistance aux services de garderie est conçu pour aider les familles néo-brunswickoises à obtenir les meilleurs services de garderie possible pour leurs enfants. Celui-ci offre une aide financière aux parents ou aux tuteurs pour que leurs enfants aient accès à une installation de garderie agréée. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine ou qu'il n'y a pas d'installation agréée dans leur voisinage, ils peuvent se prévaloir du Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garderie privés.

Tarifs journaliers maximaux

En octobre 2014

- Nourrisson – **28,50 \$ par jour**
- Préscolaire – **24,25 \$ par jour**
- Âge scolaire – **12,75 \$ par jour**

Degré d'utilisation

- En 2016-2017, **5 921 enfants** fréquentant des installations de garderie agréées ont bénéficié du Programme d'assistance aux services de garderie.

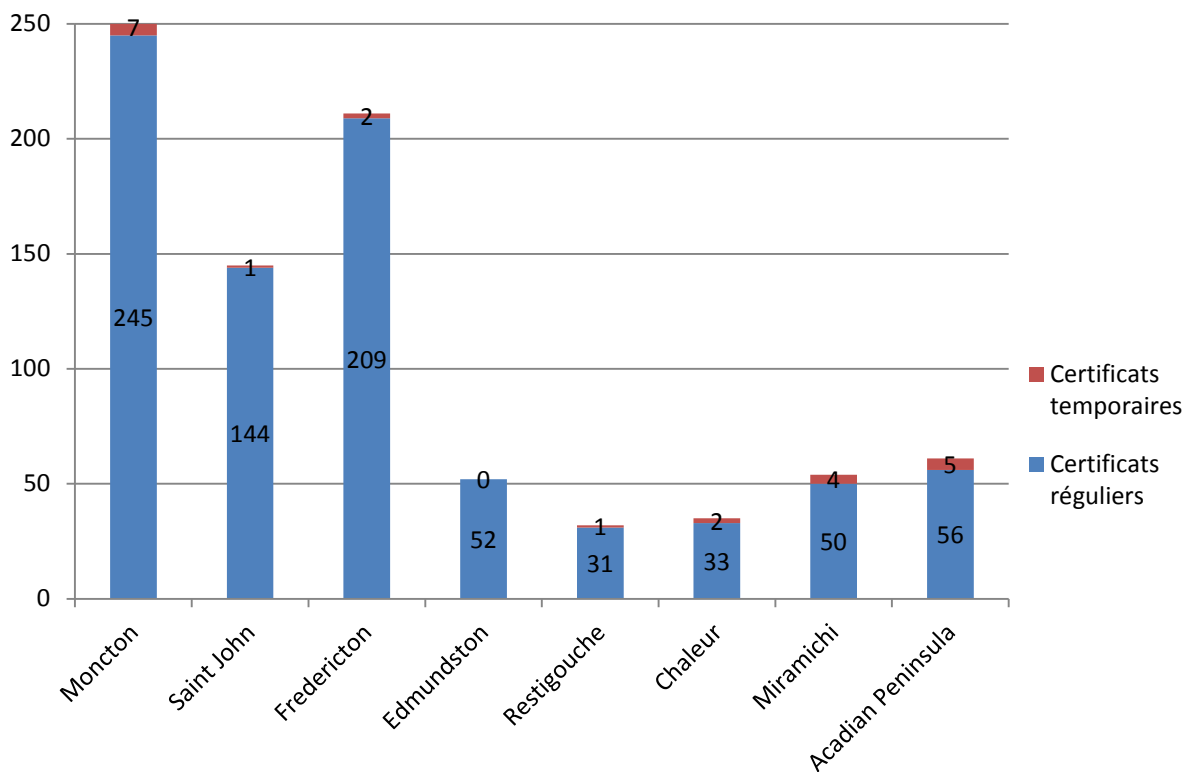
INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE

Au Nouveau-Brunswick, il est obligatoire d'avoir un certificat d'agrément pour exploiter une installation de garderie. Les certificats d'agrément sont délivrés pour une période de douze mois. Toutefois, dans certaines situations précises, un certificat d'agrément temporaire pourrait être accordé pour une période n'excédant pas six mois.

Il incombe aux coordonnateurs des Services à la petite enfance d'approuver les agréments et de surveiller les installations de garderie, de donner suite aux plaintes et d'offrir un soutien en matière de programme. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale.

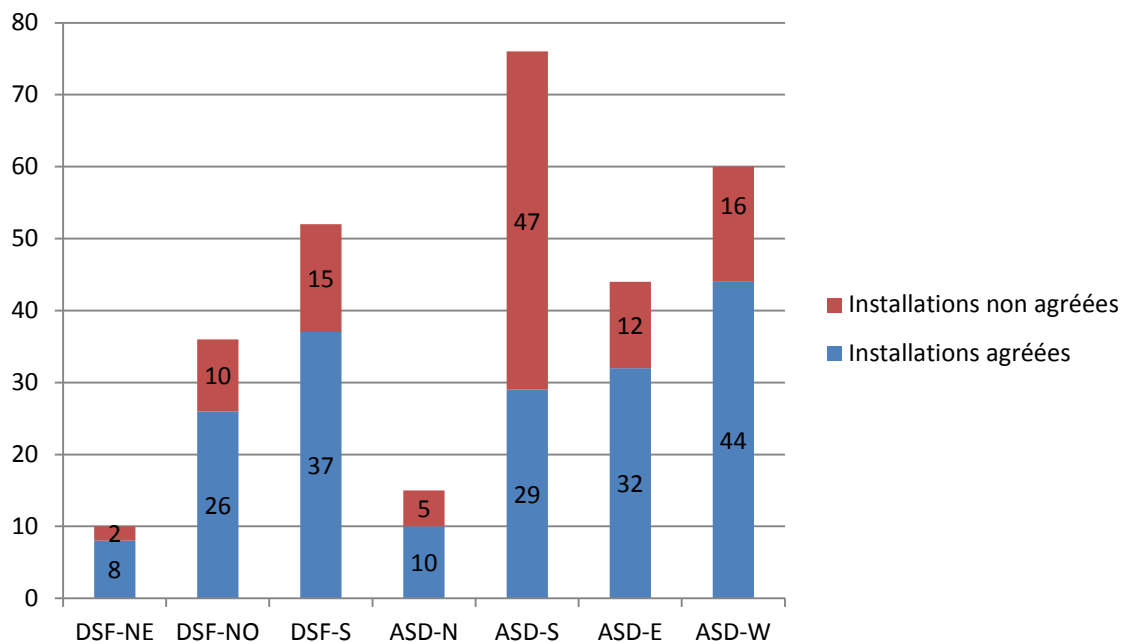
Le tableau ci-dessous indique le pourcentage moyen annuel des installations qui ont un certificat d'agrément valide, par région. Une installation détentrice de ce type de certificat a été inspectée et s'est conformé au Règlement sur les services de garderie (83-85) avant la date d'expiration du certificat actuel.

Nombre moyen de certificats réguliers et temporaires par région 2016-2017



Nombre de plaintes déposées par district scolaire pour les garderies agréées et non agréées en 2016-2017

Le tableau suivant représente le nombre de plaintes déposées durant l'année fiscale 2016-2017.



** Ce tableau s'appuie sur la distribution des dossiers par région et non sur l'emplacement physique des installations de garderie.

DÉFINITIONS

« **Administrateur** » désigne toute personne nommée par un exploitant pour diriger sur place les activités quotidiennes d'une installation de garderie, Cette personne peut également être propriétaire de l'installation et porter le titre exploitant, de directeur ou de gestionnaire.

« **Administrateur / membre du personnel d'encadrement** » désigne une personne qui est « administratrice » de l'installation et qui consacre soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants, **Un exploitant d'un foyer-garderie de type communautaire serait considéré comme un « administrateur et membre du personnel d'encadrement ».**

« **Catégories d'âge** »: désigne les services de garderie répartis en trois types de programmes destinés à des groupes d'enfants différents:

- Nourrisson – enfant âgé de moins de deux ans
- Enfant d'âge préscolaire – enfant de deux ans et plus qui n'est pas encore inscrit à la maternelle
- Enfant d'âge scolaire – enfant inscrit à l'école

« **Agréé** » désigne une installation de garderie qui a reçu du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance un certificat autorisant son exploitation.

« Installations **de garderie** » désigne à la fois une garderie et un foyer-garderie de type communautaire.

« **Foyer-garderie de type communautaire** » désigne un foyer où des services de garderie sont dispensés à un nombre maximal de six enfants âgés de 0 à 12 ans.

« **Garderie** » désigne une installation où des services de garderie sont dispensés à sept enfants ou plus de différents groupes d'âge (de 0 à 12 ans).

« **Service de garderie** » désigne les soins et la surveillance d'un enfant pour une période de moins de vingt-quatre heures dans une installation de garderie.

« **Employés admissibles** » désigne les membres du personnel d'encadrement, les administrateurs et membres du personnel d'encadrement, les administrateurs sur place et le personnel de relève.

« **Employé** » désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui fournit des services en échange d'un salaire.

Child Day Care Services Annual Statistical Report 2016-2017

« **Membre du personnel d'encadrement** » désigne : a) un exploitant ou b) une personne employée dans une installation de garderie et qui consacre soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants, Il s'agit d'un poste permanent.

« **Formation reconnue en éducation de la petite enfance** » désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance au moyen d'un programme ou dans une installation d'enseignement et qui est reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

« **Membre du personnel de relève** » désigne une personne qui est en disponibilité, qui est embauchée à titre occasionnel ou qui travaille des heures irrégulières pour remplacer un membre du personnel d'encadrement permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel qui ne peut travailler pour quelque raison que ce soit.

« **Rémunération** » désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement un taux horaire, à la journée ou à la pièce.